

**Avis d'assemblée publique de consultation sur le projet de Règlement 1101-19
modifiant le Règlement de zonage 927-13 afin d'agrandir la zone Ca.15
(Secteur : intersection du chemin de Saint-Edgar et de la Route 132 Est)**

À toutes les personnes habiles à voter et susceptibles d'être intéressées par le projet de Règlement 1101-19 modifiant le Règlement de zonage 927-13 afin d'agrandir la zone Ca.15

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors de la séance extraordinaire tenue le 13 mai 2019, le Conseil municipal a adopté le premier projet du Règlement numéro 1101-19 cité ci-haut.

Suite à l'adoption de ce projet de règlement, le Conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation le **22 mai 2019, 16 h, dans la salle du Conseil** de l'hôtel de ville, située au 99, place Suzanne-Guité.

Ce règlement a pour objet de modifier le Règlement de zonage 927-13 afin d'agrandir la zone Ca.15 dans le but d'en faire un usage commercial.

Ce projet de règlement contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire et concerne les zones concernées (Ca.15, Eaf.10 et Ra.57) ainsi que les zones contigües (Ca.16, Ca.17, Eaf.9, Eaf.15, Ia.1, Ia.2, Ia.3, Ib.6, Pc/a.6 et Ra.71).

Au cours de cette assemblée publique, le maire ou un autre membre du Conseil désigné par le Conseil expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer. Le projet de règlement peut être consulté au bureau municipal, aux heures ordinaires de bureau, soit de 8 h à 16 h.

Donné à New Richmond,
Ce 14^e jour de mai 2019

Céline LeBlanc
Greffière